



Origine : Amérique du sud

Myriophylle du Brésil

Nom scientifique

Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc.
Synonymes : *Myriophyllum brasiliensis*
Cambess., *M. proserpinacoïdes* Gill.
Famille des Haloragacées



Cliché J. Le Bail/CBNBrest

Description

Plante aquatique à amphibie formant des herbiers immergés ou émergés. Tiges noueuses pouvant mesurer 3 à 4 m de longueur et quelques millimètres de diamètre. Feuilles verticillées par 4 à 6, le plus souvent 5. Elles sont pectinées (disposition des segments (lanières fines) des feuilles en forme de peigne), avec 8 à 30 segments parallèles de chaque côté de la nervure centrale. Les feuilles immergées sont vert foncé, les feuilles émergées vert bleuté clair.

Confusion possible

L'espèce se distingue des myriophylles indigènes par sa **capacité à développer des tiges émergées dressées au dessus de l'eau** et parfois sur les rives exondées mais inondables. Toutefois en condition d'étiage prononcé, ceux-ci (*M. spicatum* et *M. verticillatum*) peuvent présenter des morphologies comparables. Le myriophylle du Brésil est cependant d'aspect plus robuste.

Reproduction et dissémination

Seules les plantes femelles sont connues à l'état naturalisé en Europe. Par conséquent, **la reproduction végétative par allongement, fragmentation et bouturage des tiges est le seul mode de propagation de cette espèce mais très efficace**. La colonisation s'effectue généralement à partir du pied de la berge puis s'étend progressivement vers les zones plus profondes du plan d'eau.

Ecologie et milieux colonisés

Cette espèce se développe dans les eaux lentes ou stagnantes, de préférence bien éclairées et peu profondes (3 m de profondeur au maximum). Le substrat est généralement vaseux, parfois sableux. Le Myriophylle du Brésil présente une grande tolérance vis-à-vis de la minéralisation et du pH et semble favorisé par les eaux riches en nutriments.



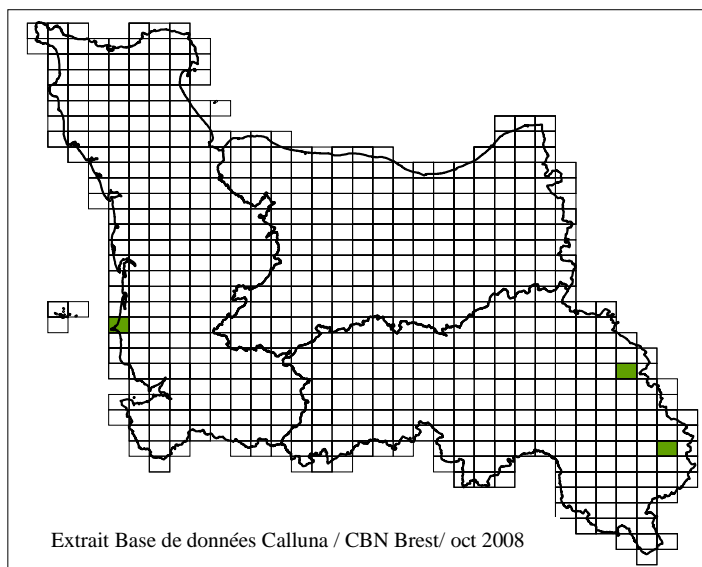
Cliché D. Rungette/DIREN

Introduction et aire de répartition globale

Ce myriophylle a été **introduit sur tous les continents** et les cas de prolifération sont fréquents.

En Europe elle pose d'importants problèmes d'invasion dans la péninsule ibérique. En France l'espèce a été introduite près de Bordeaux pour des raisons ornementales à la fin du 19^{ème} siècle. Elle a progressé dans le sud-ouest et vers le nord. Elle semble pour l'instant limitée à la façade atlantique.

Répartition et niveau d'invasion connu en Basse-Normandie



Quelques stations de myriophylle du Brésil ont été inventoriées en Basse-Normandie depuis le début des années 2000. Chaque année de nouvelles stations sont répertoriées pour la plupart dans des mares isolées.

Le myriophylle du Brésil est une espèce invasive avérée émergente en Basse-Normandie

Nuisances dues à l'invasion

Sur la biodiversité

Le myriophylle du Brésil forme des **herbiers denses**, mono-spécifiques, pouvant être très étendus, qui concurrencent les espèces indigènes (aquatiques et amphibies) jusqu'à les éliminer. La décomposition de leur biomasse importante peut créer un **déficit en oxygène qui limite ou interdit la vie animale aquatique**. Le comblement du milieu est accéléré par le piégeage du sédiment et l'accumulation de matière organique morte. Les herbiers constituent ainsi une gêne pour l'écoulement de l'eau.

Sur l'économie

Les herbiers importants peuvent accroître localement les risques d'inondation lorsque l'écoulement est fortement ralenti. La présence même des herbiers perturbe également les activités de pêche et de navigation de plaisance.

A faire ou... ne pas faire

Ne jamais vider l'eau d'un aquarium dans la nature (mare, fossés, rivière...).

Ne pas planter le myriophylle dans une mare de jardin.

Eviter d'acheter cette plante pour aquarium.

Informez d'autres personnes (aquariophiles, animalerie, jardiniers...) sur les problèmes que pose cette plante dans la nature.

Ne pas intervenir par arrachage, épandage d'herbicide ou tout autre moyen d'éradication sur une station repérée dans la nature, sans un avis et un encadrement adéquats.

Conseil de gestion

L'éradication totale et définitive du myriophylle ne paraît pas possible notamment là où il est abondant et bien développé. Il est nécessaire de mettre en place une gestion à long terme pour maîtriser l'expansion de l'espèce sur les sites où elle s'est implantée et éviter toute dissémination.

Il est indispensable en premier lieu de réaliser un bon diagnostic de la situation : cartographie des foyers et de leur ampleur afin de fixer des unités géographiques cohérentes de travaux. L'objectif ensuite est d'éviter la dissémination à partir des foyers les plus importants, de limiter leur expansion voire de les faire régresser, et d'éradiquer l'espèce là où les populations sont peu développées.

L'idéal est d'intervenir le plus tôt possible lorsque la population est encore bien circonscrite par un chantier d'arrachage manuel ou mécanique (suivant l'ampleur de la station). Ensuite une surveillance et un arrachage manuel annuel sont indispensables. L'expansion de l'espèce sur site peut donc être ainsi maîtrisée une fois les principaux herbiers éliminés.

Lors du chantier toutes les précautions doivent être prises pour éviter de propager l'espèce en aval du cours d'eau, sur les rives, dans d'autres lieux qui pourraient lui être favorable. Identifier les accès au site,

- Poser des filets en aval du chantier (voire en amont, si nécessaire) et surveiller leur efficacité
- Ne laisser aucun morceaux de myriophylle sur le terrain en zone aquatique (ramasser les éventuelles boutures avec une époussette) ou humide lors du déplacement des produits d'arrachage et limiter les transports
- Trouver un lieu adéquat pour le stockage et procéder ensuite à leur élimination.
- Bien nettoyer le matériel après les travaux

Sur les cours d'eau la restauration des ripisylves et la limitation des zones de ralentissements artificiels sont des modalités de régulation indirectes à ne pas négliger.

L'information et la sensibilisation auprès de tous pour éviter la propagation de cette espèce invasive avérée émergente en Basse-Normandie jouera un rôle majeur : elles doivent être notamment ciblées sur les jardinerie, paysagistes, aquariophiles et collectivités gérants des espaces verts avec plans d'eau et rivières pour stopper l'achat et l'implantation du myriophylle. Une information des botanistes et gestionnaires d'espaces naturels est également nécessaire pour développer une stratégie d'alerte sur la présence de l'espèce.

Les opérations menées en Basse-Normandie

Bréville sur Mer (50) : arrachage régulier de myriophylle du Brésil dans un fossé du marais arrière littoral envahi (SYMEL)

Ste Honorine la Chardonne (61) : arrachage régulier du myriophylle dans un étang depuis 2007 (CPIE des Collines Normandes).

Pour en savoir plus

Les espèces végétales invasives des milieux aquatiques et humides du bassin Artois-Picardie, 2005 - Conservatoire Botanique National de Bailleul, Agence de l'eau Artois-Picardie , <http://www.eau-artois-picardie.fr>.

MULLER, S. (coordinateur), 2004. – Plantes invasives en France. Patrimoines naturels, 62, Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, 168 p.

Site internet : <http://www.bretagne-environnement.org/especes-invasives/>



Cliché J. Le Bail/CBNBrest



Fiche rédigée par le Conservatoire botanique national de Brest
C. Zambettakis

Avec le soutien financier de :

